



**DECLARATION LIMINAIRE  
au Comité Technique de la Cour d'Appel de Colmar  
du 20 novembre 2015**

Mesdames, Messieurs,

Avant de vous donner lecture de notre déclaration, nous souhaiterions avoir une pensée vers les familles des victimes des attentats qui ont endeuillé la France vendredi dernier. Nous nous joignons à leur peine et leur faisons part de notre plus grand soutien dans cette abominable épreuve.

Nous nous réjouissons de la nomination de M. Rémy HEITZ, récemment nommé Premier Président de la Cour d'Appel de Colmar que nous tenons sincèrement à féliciter dans le cadre de ce premier CT local tenu en sa présence.

L'UNSA-SJ ne doute pas qu'à l'échelon local, le dialogue social sera fructueusement assuré avec les différents interlocuteurs, dont Messieurs les chefs de Cour.

**Sur la réforme statutaire.**

L'UNSA-SJ assure depuis début octobre des visites sur sites dans toutes les juridictions du ressort pour expliquer aux fonctionnaires les tenants et les aboutissants de cette réforme statutaire qui, grâce à la signature de l'accord de juillet 2014 touche 10 000 fonctionnaires sur le plan national qui vont percevoir, dès la fin du mois, les fruits de nos négociations notamment au travers d'une revalorisation salariale. A ce titre, nous tenons à remercier vivement le SAR de Colmar, et plus spécialement le service des traitements, qui a mis en œuvre avec promptitude tout le travail en amont permettant l'intégration des nouvelles dispositions statutaires et par là même, la délivrance aux fonctionnaires concernés, de leurs nouveaux arrêtés !

Nous tenons également à remercier tous les fonctionnaires qui participent à nos réunions d'information syndicale, preuve de l'intérêt porté à l'avenir de nos professions.

**Sur la dernière CAP fermée des greffiers du 06 novembre dernier .**

L'UNSA-SJ s'étonne de la vacance de certains postes, tel que celui du CPH de Mulhouse, qui n'aurait pas été attribué en raison de l'absence de correspondance au profil, alors que des candidats réunissaient toutes les conditions exigées pour y être nommés. L'administration centrale n'a apporté aucune réponse à notre questionnement. Pourriez vous nous éclairer sur cette

vacance de poste assumée par l'administration centrale et locale et qui lèse les candidats. Cela contribue aussi à mobiliser un greffier placé sur ce poste alors que de nombreux TGI du ressort sont en difficulté.

**Concernant l'examen professionnel à l'accès au 1er grade de greffier .**

Nous adressons toutes nos félicitations aux candidats reçus, sachant que nous avons relevé un fort taux de réussite sur notre ressort ; à ce titre, nos vifs remerciements vont au SAR de Colmar et à sa directrice, ainsi qu'aux collègues greffiers en chef ayant constitué des jurys d'examen blanc qui auront assurément permis de contribuer au succès d'un certain nombre de candidats admis à l'examen.

**Concernant les travaux immobiliers au TGI de Strasbourg .**

Quelques points de mécontentement émanant de la part des fonctionnaires ont été recensés, notamment en ce qui concerne :

- la signalétique générale du bâtiment pour les étages et les services qui sera de couleur grise alors qu'il aurait été souhaitable de mettre en place un code « couleurs », bien plus visuel et donc plus efficace pour l'orientation des justiciables,
- le GUG : absence de signalétique indiquant où se situe le service d'accueil, sachant qu'il n'est pas visible dès l'entrée du Palais et pas de possibilité d'installation d'un panneau numérique lumineux destiné à appeler les justiciables par ordre chronologique, comme cela se fait dans bon nombre d'institutions,
- la cafétéria : bien trop exiguë puisqu'elle ne pourra accueillir qu'une quarantaine de personnes sur un total de 250 utilisateurs potentiels,
- les « coins détente » : qui ne seront d'aucune utilité, en tout cas pour les fonctionnaires, et constituent de l'espace perdu qui aurait pu être déployé à d'autres fins,
- les bureaux bénéficiant d'une terrasse avec vue sur les espaces verts : s'agissant de bureaux individuels, les fonctionnaires craignent qu'ils soient exclusivement réservés aux magistrats, ce qui permettrait à certains d'entre-eux qui fument actuellement dans leur bureau d'être confortés dans cette situation...

Notre organisation demande à être associée avec les autres organisations syndicales aux réunions concernant ces travaux. Les personnels et leurs représentants ne peuvent pas être tenus à l'écart d'un tel projet qui va impacter la vie quotidienne des collègues. Or, force est de constater qu'aucune réunion associant les OS n'a été organisée et que les fonctionnaires ne sont que très peu informés. Une concertation au niveau local permettrait d'attirer l'attention de la Direction sur des dérives...comme la localisation des agents du service courrier au sous sol, ces derniers étant situés à côté des geôles...

Il est regrettable que tous ces points aient pu être soulevés à l'occasion d'une visite demandée par les élus au CHSCTD67 et qui a été effectuée sans aucun représentant du TGI...

Nous demandons de la concertation sur ces travaux, plus de transparence et l'organisation de visites pour les fonctionnaires.

### **Sur les conditions de travail.**

Les fonctionnaires toutes catégories confondues nous signalent des conditions de travail dégradées pour lesquelles des réponses adaptées doivent être apportées au niveau local.

La souffrance au travail est réelle et concerne de nombreux collègues et ceci quelque soit le lieu d'affectation.

Il est demandé aux collègues de faire toujours plus et sans moyens supplémentaires, souvent sans reconnaissance !

La pression des chiffres et des statistiques, l'absence d'écoute et de dialogue conduisent à la démobilisation et créent du mal être au travail.

Se pose également la problématique liée au recrutement – insuffisant en nombre – des secrétaires administratifs, ce qui rend d'autant plus intolérable le fait que d'une part certains secrétaires administratifs n'occupent pas un poste ciblé comme tel et que d'autre part des greffiers occupent des postes de secrétaires administratifs. L'exemple du TGI de Strasbourg est révélateur puisque les postes au secrétariat des Directeur, Président et Procureur sont occupés par des greffiers.

### **Sur la gouvernance des juridictions.**

L'UNSA SJ est attachée au rôle et aux prérogatives des Directeurs et ne peut que dénoncer les pratiques qui tendraient à porter atteinte à l'exercice de la plénitude de leurs fonctions.

Aussi, nous dénonçons l'attitude du Président du TGI de Strasbourg qui a décidé de s'ingérer dans le fonctionnement des juridictions de l'arrondissement de Strasbourg en allant jusqu'à interdire aux Directeurs de greffe de saisir directement le SAR ! Doit-on désormais solliciter une autorisation du Président du TGI pour réparer une fuite d'eau au TI... ?

Nous souhaiterions aussi obtenir des informations sur les inspections diligentées par ce dernier au sein des TI d'arrondissement, alors même que ces juridictions ne connaissent pas de difficultés particulières.

Nous vous demandons enfin un point sur l'application du décret du 8 décembre 2014 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions de l'ordre judiciaire. Ce décret crée un comité de gestion au sein des TGI, or il semblerait qu'il ne soit pas appliqué partout.

Comme nous l'avons énoncé plus avant, nous espérons un dialogue social de qualité aux termes duquel les problèmes peuvent être clairement évoqués et débattus afin de favoriser un terrain d'entente et de concertation, élément indispensable d'une collaboration fructueuse entre les instances administratives et les organisations syndicales représentatives.

En vous remerciant pour votre attention.

Les élus UNSA-SJ au comité technique